

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-DMTG-10-10-10-20120912

Date de publication : 12/09/2012

DGFIP

### **ENR - Mutations à titre gratuit – Successions – Champ d'application des droits de mutation par décès – Mutations imposables**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

ENR - Enregistrement

Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles

Titre 1 : Successions

Chapitre 1 : Champ d'application des droits de mutation par décès : Principes

Section 1 : Mutations imposables

#### **1**

Les droits de mutation par décès atteignent, en principe, toutes les transmissions qui s'opèrent par le décès d'une personne.

Toutefois, dans certaines situations, ces droits ne sont pas dus.

#### **10**

La présente section est consacrée :

- aux mutations assujetties aux droits de mutation par décès (sous-section 1 : [BOI-ENR-DMTG-10-10-10-10](#)) ;
- aux cas dans lesquels les droits de mutation par décès ne sont pas dus (sous-section 2 : [BOI-ENR-DMTG-10-10-10-20](#)).